

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE
PARTENARIAT
GESTION DE LA RESSOURCERIE**

**ZAC POLYTECHNIQUE
PLATEAU DE SACLAY**

Entre

Le Siom de la Vallée de Chevreuse représenté par Monsieur Jean-Francois VIGIER, agissant en sa qualité de président, habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical n° 27/2026 en date du 04 mai 2026.

Ci-après dénommée « **la collectivité ou le syndicat** »,

D'une part ,

Et

Le Groupe DYNAMIQUE EMBAUCHE et son entreprise d'insertion RESACLAY, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 15.000 €, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry, sous le numéro 824 611 834, dont le siège social est situé, 8 Avenue du Paraná 91940 LES ULIS, représentée par Monsieur Etienne QUINCHEZ en sa qualité de Président, autorisé aux fins des présentes par décision du Conseil d'Administration en date du 11/03/2026

Ci-après dénommée « **Groupe Dynamique embauche** »,

D'AUTRE PART,

A. PREAMBULE

Le 3 mars 2025, le Siom de la vallée de Chevreuse a signé avec le Groupe Dynamique Embauche et son entreprise d'insertion RE SACLAY une convention de partenariat pour la gestion de la ressourcerie ayant pour objet la définition des conditions générales de mise en œuvre et la gestion de la ressourcerie.

Dans le cadre du développement de l'activité de la structure et de l'accompagnement de la collectivité afin de permettre au groupe Dynamique Embauche d'engager des pistes de réflexion à l'issue du comité de suivi du 8 décembre 2025, les parties ont convenu de modifier, par avenant, la convention de partenariat.

CECI ETANT EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

B. OBJET

Le présent avenant a pour objet de compléter les engagements et les missions des parties qui figurent à l'article 3 de la convention de partenariat.

Les paragraphes suivants sont ajoutés :

1. Le Siom s'engage

- **A affecter sur le site de la déchèterie ressourcerie, un agent du Siom, adjoint technique, en tant qu'agent de prévention valoriste de la ressourcerie dont les missions seront de participer à la valorisation et à la revente des objets et d'informer les usagers sur le geste de réemploi dans sa globalité. (En conformité avec la fiche de poste)**
- **A accompagner le Groupe Dynamique Embauche - ReSaclay dans le déploiement du volet sensibilisation/formation rattaché aux 3 domaines d'action inhérents à l'économie circulaire au travers d'une programmation annuelle d'ateliers.**

2. RE SACLAY s'engage

Dans le cadre du développement de son activité, les horaires d'ouverture au public de la boutique de la ressourcerie sont modifiés comme suit :

Au lieu de lire :

- **de 10h à 17h30 les mercredis et samedis**
- **de 14h à 17h30 les jeudis et vendredis**

Il convient de lire :

- de 10h à 17h30 les mercredis et samedis
- de 12h à 17h30 les jeudis et vendredis

Par ailleurs, le paragraphe suivant est ajouté :

Le groupe Dynamique Embauche s'engage à faire évoluer ces horaires en fonction de la fréquentation du site. Il devra en informer le Siom au préalable.

A des fins de notoriété, de sensibilisation de la population et de captation RESACLAY organise des ressourceries mobiles sur le territoire du Siom, à raison d'un minimum de 8 sur l'année 2026. Pour les années suivantes, cette fréquence devra être augmentée.

C. PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

D. AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions de la convention de partenariat restent inchangées.

Fait à Villejust, le XXXXXX **17 JUIL. 2026**

LA COLLECTIVITE

LE PRENEUR



ETIENNE QUINCHEZ

Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « LU ET APPROUVE »